

## Les thèmes abordés lors de l' AG du 26 septembre 2024 en présence de nombreux élus municipaux

### 1. Intégration du hameau de Méjean et du chemin de la Batterie Basse au "schéma de sécurité" des plages du Mourillon. Création du COPIL Méjean ?

L'idée d'associer notre CIL au Copil Méjean organisé de façon interne par la Mairie est abandonnée, mais de futures rencontres de travail sur ce thème sont envisagées. La Mairie est consciente des problèmes qui continuent à se poser notamment pour améliorer la sécurité, la lutte contre la délinquance et la circulation sur le chemin de Batterie Basse.

La collaboration entre la police municipale et la police nationale est complexe. Les moyens de la police municipale sont limités et en grande partie absorbés par le Centre-ville et les plages du Mourillon. Mme La Maire se bat pour pouvoir augmenter le nombre de policiers municipaux.

### 2. Réfection urgente de nombreuses voies (Chemin de La Calade, Bd Bourgarel, Bd JB Abel, Bd Amouretti etc.)

De grands projets comme celui l'avenue de Lattre de Tassigny (du rond-point Bazeilles au rond-point Mayol) vont absorber une grande partie des ressources (Budget : 6,8 millions d'euros), sans compter les demandes d'amélioration de la voirie demandées par les 40 autres CIL. Mais il est envisagé de rationaliser les circulations automobiles et piétonnes sur le Chemin de La Calade.

### 3. Un nouveau schéma de circulation.

Nécessité d'un nouveau schéma de circulation pour permettre les déplacements des piétons, des cyclistes et des personnes handicapées (par exemple le chemin de La Calade). Intégration de notre CIL à un COPIL dédié.

### 4. Végétalisation de la cour de l'école Baratier.

La municipalité est convaincue de ses bienfaits non seulement sur le plan environnemental que pédagogique : des enfants plus calmes au retour de la récréation selon de nombreux témoignages.

Le projet est bien dans les tuyaux et l'équipe pédagogique y sera étroitement associée.

Le nombre de nichoirs pour lutter contre les moustiques va être augmenté.

Le rôle de la DREAL (La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) a été rappelé dans la gestion et la protection des arbres remarquables. Le classement des arbres remarquables répond à des critères variés et pas seulement l'âge du sujet, et qu'il doit être demandé par le propriétaire. Il a été souligné qu'une fois qu'un arbre est classé remarquable cela entraîne des contraintes sur plusieurs générations.

### 5. Projet TABARLY

Informations actualisées sur les dossiers en cours gérés par la municipalité: Anse Tabarly, organisation du plan d'eau de l'Anse Méjean, etc.

Les grandes lignes de ce projet ont été exposées MM Mascaro et Bonnet (Voir aussi le compte rendu d'une réunion de 2023 à ce sujet →[https://www.cil-capbrun-petitbois.org/wp-content/uploads/2023-CR-CA-04-dec\\_lc.pdf](https://www.cil-capbrun-petitbois.org/wp-content/uploads/2023-CR-CA-04-dec_lc.pdf) )

- Une autorisation a été obtenue pour un dragage régulier de l'anse.
- Le sentier des douaniers est maintenu. L'accès à l'anse depuis la corniche dans le prolongement du petit bois sera maintenu et sécurisé.
- La municipalité, par la voix de Laurent Bonnet, s'est engagée à nous communiquer le Cahier des Charges du concours lancé il y a quelques mois après des cabinets d'architectes.

Ci-dessous les informations concernant ce projet (Copié depuis le CR de l'AG du CIL du Mourillon du 19 septembre).

*Pour la partie de compétence municipale, fin 2023, il y a eu le lancement d'appel à projet. Le jury de 9 personnes se réunira en novembre 2024 pour choisir 3 propositions parmi les 40 projets inscrits. Le cahier des charges prévoit une plus grande ouverture sur la mer, une dés-imperméabilisation des parkings, la végétalisation de l'espace et des bâtiments avec le label « Bâtiment durable méditerranéen » (respectueux de l'environnement). Il doit prévoir également la connexion de la 4ème anse avec les 3 autres. Ces 3 équipes présenteront un projet plus approfondi et le jury choisira le lauréat en juin 2025. Les travaux seront réalisés en site occupé, donc l'activité des clubs ne sera pas suspendue. Les travaux de la zone de compétence TPM n'a pas besoin d'appel d'offre. La maîtrise d'œuvre commence sous peu. Pour info : Les membres d'un jury sont tenus à une obligation de confidentialité et rien ne peut être divulgué avant la notification du marché.*

Depuis cette AG, le CA du CIL a publié son avis sur ce projet dans le cadre de l'enquête publique.

→ EP-Transmission-au-CE-du-CIL-Cap-Brun-et-Petit-Bois-vDEF-6-nov.pdf

## 6. Les doléances

Mme Janvier a rappelé l'importance du fichier des doléances mis à jour régulièrement. Elle est consciente de la lenteur des réponses et rappelle que 40 CIL existent sur Toulon.

Plusieurs adhérents ont pu poser des questions à l'équipe municipale. Certains échanges se sont prolongés lors de l'apéritif.

J.Mari, L.Corbier et J.Boutet